

## COMMUNIQUE DE PRESSE MOTION SUR L'INTRODUCTION DU BYOD



LA FAPEF demande à tous les députés de voter **OUI** à la motion demandant un moratoire de trois ans pour l'introduction du BYOD déposé par la Grève du climat. En effet, cette motion, une lettre de la majorité des enseignants et la pétition déposée en mars 2020 avec 2'500 signatures n'a pas changé la position du Conseil d'Etat d'imposer l'achat d'un ordinateur portable à tous les étudiants de première année du secondaire II. Un groupe de travail a été formé, mais pour l'heure aucune discussion concrète n'a été engagée, si cette motion est rejetée, ce groupe de travail n'aura plus lieu d'être et les acteurs concernés ne pourront pas s'exprimer. Malgré l'acceptation de la motion demandant d'équiper tous les élèves du cycle d'orientation d'un ordinateur ou d'une tablette, un changement d'avis n'est pas un désaveu mais la reconnaissance que ce projet est prématuré. Nous rappelons que la FAPEF n'est pas contre le numérique, mais qu'un accompagnement et surtout une étude doit être faite avant d'imposer aux parents de fournir à leurs étudiants un ordinateur portable. L'ordinateur n'est qu'un outil pour l'introduction du numérique, donner un outil sans le mode d'emploi et la formation adéquate, c'est vouer à l'échec ce projet. Selon les paroles de M. le Conseiller d'Etat Jean-Pierre Siggen dans le groupe de travail créé par la DICS et dont la FAPEF fait partie, cette introduction n'est pas urgente et pourrait se faire même en 2025. C'est pourquoi la FAPEF invite les députés à penser d'abord au porte-monnaie de ses députés qui dans cette période de crise en a bien besoin et à voter **OUI** à la motion la semaine prochaine.

Isabelle Colliard, Présidente FAPEF  
Fédération des associations de parents d'élèves du canton de Fribourg  
079/431.88.30  
[www.fapef.ch](http://www.fapef.ch)  
[fapefribourg@gmail.com](mailto:fapefribourg@gmail.com)

